



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### PROCES VERBAL N° 4 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	03 juin 2024
Présidence :	Jean-Baptiste AUGEREAU
Présent(s) :	Jean-Jacques CHOUTEAU, Richard DOGUET, Romain GERNIGON et Fabrice SARRAZIN
Excusés :	Hatem BOUGDAR et Yohann LABBE
Assiste :	Stéphanie DAUDIN (salariée référente)

#### **Préambule :**

*Mr AUGEREAU Jean-Baptiste, membre du club de St Melaine OS (533183) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. DOGUET Richard, membre du club de Angers Douvre SC (520087) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. Yohann LABBE, membre du club de Beaucouzé SC (522033) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. SARRAZIN Fabrice, membre du club de Le Puy St Bonnet AS (521320) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

#### **Appel :**

*Les décisions de la CDSA sont susceptibles d'appel auprès de l'instance d'appel du District de Maine et Loire.*

## 1. Validation Procès Verbal

La commission valide le PV n° 3 du 11/03/2024 sans remarque particulière.

## 2. Prise en compte au titre du Statut de l'arbitrage

La commission étudie la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

La commission prend en compte la situation des arbitres de clubs et les intègre

dans l'étude des clubs en infractions.

Elle établit la liste des clubs de District en infraction au 15 juin 2024, au titre de l'article 41, alinéas 1 et 4, du Statut Fédéral et des Règlements Généraux de la LFPL, pour parution sur le site du District.

### 3. Ajustements sanctions financières (article 46)

La commission vérifie et ajuste les sanctions financières au titre de l'article 46 du Statut Fédéral et des Règlements Généraux de la LFPL, pour parution sur le site du District.

### 4. Mutés supplémentaire

La commission dresse la liste des clubs de District autorisés à compter un ou deux joueurs muté(s) supplémentaire(s) dans leur effectif (article 45 du Règlement Fédéral), pour parution sur le site.

### 5. Mutation

La demande de licence de OUSSENI Soihirdine n'est pas prise en compte au titre de la saison 2023/2024 dans le cadre du Statut de l'Arbitrage au titre de l'article 26.

La commission invite l'intéressé à faire une demande de licence au titre de la saison 2024/2025.

### 6. Courriers

La commission prend connaissance du courrier de Mr BOMPAS René du 02 juin 2024.

- Courrier du 30 mai 2024 du club du Plessis Grammoire : le président répondra.
- Le président a répondu au mail du 07 mai 2024 du club de Combrée concernant une demande de dérogation de « Sanctions Sportives ».
- Le président a répondu au mail du 02 mai 2024 du club de Bouzillé Marillais, concernant le nombre de mutés la saison prochaine.
- Le président a répondu au mail du 05 avril 2024 de PIPET Georges, arbitre officiel, concernant son nombre de matchs.
- Le président a répondu au mail du 29 mars 2024 de OUSSENI Soihirdine, arbitre officiel, concernant sa nouvelle demande d'information sur les modalités de changement de club.
- Le président a répondu au mail du club de Cholet JF concernant la situation de son club au 28 février 2024.

## 7. Divers

Les projets de modifications du Statut de l'Arbitrage 2024/2025 sont portés à la connaissance de la commission.

*Prochaine réunion : à fixer*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
M. AUGEREAU Jean-Baptiste	M. DOGUET Richard